

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT
INSTALLATION SANITAIRE ET PRÉLÈVEMENT DES EAUX**

Procédure

- 1) Compléter le formulaire
- 2) Réunir les documents requis en lien avec la demande
- 3) Déposer votre demande au Service de l'urbanisme à l'hôtel de ville ou par courriel à : permis@ville.lachute.qc.ca
- 4) Acquitter les frais d'étude de la demande de permis

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse(s)	N° de lot
Usage actuel : <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Mixte (habitation et commercial) <input type="checkbox"/> Autres : _____	
Terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur	
Adresse postale	Code postal
Ville	
N° Cellulaire	N° Téléphone autre
Courriel @	
Le demandeur est le propriétaire* : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	* Si non : JOINDRE UNE PROCURATION

CONTENU DE LA DEMANDE

Installation septique :

- Rapport, plans et test de sol préparés par un professionnel, conformément au Règlement R.R.Q., c. Q.2, r. 22 détaillant :
- Le type d'installation septique projeté ;
 - La distance entre les composantes de l'installation septique et tout puits se trouvant sur la propriété ou une propriété voisine ;
 - La distance entre les composantes de l'installation septique et la ligne des hautes eaux de tout lac, cours d'eau ou milieu humide
 - Les niveaux topographiques actuels et projetés

Ouvrage de prélèvement des eaux :

- La soumission du puisatier décrivant le type d'installation, conformément au R.R.Q., c. Q.2, r. 35.2
- Un plan à l'échelle montrant la localisation de l'installation sanitaire de la propriété et de celle des voisins.;
- Dans le cas d'un puits scellé, le plan doit être préparé par un professionnel compétent, conformément au R.R.Q., c. Q.2, r. 35.2.
- Après la fin des travaux, **dans un délai maximal de 30 jours après la fin des travaux**, le rapport de forage signé par un professionnel attestant que l'installation est conforme.
- Dans le cas d'un puits scellé, le rapport doit être accompagné d'une attestation de conformité préparée par un professionnel compétent, conformément au R.R.Q., c. Q.2, r. 35.2

****Dans le cas d'une résidence de plus de six chambres, d'un usage commercial ou industriel, un certification d'autorisation (CA) devra préalablement obtenu auprès du Ministère de l'environnement***

DESCRIPTION DES TRAVAUX		
Type de travaux	<input type="checkbox"/> Installation sanitaire <input type="checkbox"/> Prélèvement des eaux	
Usage projeté	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Autre : _____	
Nombre de logements :	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> Autre : _____	
Nombre de chambres	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> Plus de 6 : _____	
Date de début des travaux jour / mois / année	Date de fin des travaux jour / mois / année	Coût estimé

EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION SANITAIRE	
Nom de l'entreprise	N° Téléphone de l'entreprise
Adresse de l'entreprise	
Courriel @ de l'entreprise	N° de licence RBQ

EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE L'OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX	
Nom de l'entreprise	N° Téléphone de l'entreprise
Adresse de l'entreprise	
Courriel @ de l'entreprise	N° de licence RBQ

FRAIS D'ÉTUDE DE LA DEMANDE	
Installation septique	75,00 \$
Ouvrage de prélèvement des eaux	50,00 \$
Les frais d'étude de la demande sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables.	

IMPORTANT

Veuillez prendre note qu'une demande incomplète peut retarder l'émission du permis. L'inspecteur traitera la demande uniquement lorsque celle-ci sera complète et que tous les documents exigés auront été fournis. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s'assurer de la conformité de la demande.

DÉLAI DE TRAITEMENT

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour l'obtention du permis. Toutefois, si le projet est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), il faut prévoir un délai supplémentaire d'environ deux (2) mois.

SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable et présentement en vigueur.	
Enfin, le soussigné comprend que <u>le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.</u>	
Signature du demandeur	Date jour / mois / année